L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFIC[illegible]TAT DE LA LOUISIANE ET D[illegible] NOUV[illegible] MATIN, 12 FEVRIER 1850.

Imprimé et publié par
HAGNE & WEISSE.
No. 8[illegible], rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 12 FEVRIER 1850.

Nous sommes obligés de restreindre les matières ordinaires du journal afin de donner place aux annonces et aux débats de la Législature.

COTON TRADE.—Sous ce titre on trouvera dans notre partie anglaise un article préparé avec soin par le rédacteur de nos bulletins commerciaux et sur lequel nous appelons particulièrement l'attention de tous ceux qui sont engagés dans le commerce des cotons. Les statistiques qui y figurent offrent un haut intérêt et sont de nature à éclairer les planteurs et leurs agens.

CONSTITUTION.—CONVENTION.

Il paraît à peu près hors de doute, d'après les nouvelles qui nous arrivent de Bâton-Rouge, que la Législature convoquera une Convention pour réviser la Constitution. Ce moyen beaucoup plus expéditif que celui indiqué par la Constitution elle-même, nous paraît aussi le plus efficace.

Comment le peuple pourrait-il se prononcer sur les nombreux amendemens proposés par la Législature? Les avis seraient nécessairement partagés et il faudrait que l'électeur spécifiât les modifications qu'il approuve. Mais le moyen ensuite de tout concilier et de tout coordonner! L'expédient imaginé par les auteurs de la dernière Constitution offrirait tant de difficultés si on essayait de le mettre à exécution que la convocation d'une Convention nous paraît presque indispensable.

La Constitution est défectueuse; elle doit être amendée. On se plaindra peut-être de la fréquence des changemens introduits dans notre charte, mais qu'importe puisqu'ils s'opèrent sans violence, sans déchirement. Dans les vieilles sociétés il y a toujours danger à porter la main sur l'arche du passé et à tenter même de supprimer les abus. Ici, au contraire, où tout est nouveau, pays, gouvernement, peuple, institutions, ici où chaque soleil nouveau éclaire des villes et des populations nouvelles, où les coutumes d'hier ne sont pas celles du lendemain, où la tradition est inconnue, où la loi clémente et sage, sauvegarde la liberté de tous ainsi que les intérêts matériels, on a raison de se hâter de corriger les abus et d'améliorer les institutions. Nous pouvons et nous devons entrer d'un pas ferme dans la voie du progrès afin de réparer les erreurs commises dans le passé.

La Constitution de 1846 est une œuvre incomplète. Ceux qui l'ont rédigé étaient sans doute animés des meilleures intentions, mais, appelés à modifier un système suivi depuis longues années, ils n'ont pas osé substituer tout d'abord un ordre de choses entièrement nouveau à ce qui existait jusqu'alors. Nous ne blâmons pas leur prudence, mais nous ne pouvons non plus reconnaître à la charte qu'ils ont élaborée la perfection désirable. Destinée à relier deux époques, elle n'offre rien de franc et de tranché. Le principe de l'élection des fonctionnaires n'y est qu'à moitié proclamé. En voulant garder un juste milieu entre les anciens usages et les modifications rendues impérieuses par les circonstances, les auteurs de la Constitution n'ont rien fondé de stable et de permanent. Aussi leur œuvre qui compte à peine quatre années d'existence est-elle déjà vieille et décrépite. Le peuple n'en veut plus.

ASILE CATHOLIQUE DES ORPHELINES.

Nous voyons avec regret que M. Larue, rapporteur du comité auquel avait été référée la demande de secours des directeurs de l'asile catholique des orphelines de la Nouvelle-Orléans, a présenté des conclusions tendant au rejet de la pétition. M. Larue et les autres membres du comité ne connaissent pas sans doute la véritable situation de l'asile. Nous allons tâcher de les éclairer.

Parmi toutes les institutions charitables de notre ville, celle, dont le titre est inscrit en tête de ces lignes, a peut-être le plus de droit à nos sympathies. Fondé il y a quelques années par la sœur Regis, l'asile catholique des orphelines a prospéré tout d'abord grace à l'habile direction qui lui a été imprimée. M. Fouché, touché des efforts et de l'abnégation des excellentes sœurs de charité, leur légua dans son testament cette portion de terrain située rue du Camp, où a été construit depuis un magnifique bâtiment. Mais le donateur avait imposé aux sœurs la condition de bâtir une chapelle avant 1850, et la non-exécution de cette clause devait, d'après la volonté du testateur, invalider le titre des donataires et replacer la propriété dans la masse de la succession. Les directeurs voyant approcher l'époque fatale ont dû s'exécuter et ont construit la magnifique chapelle, que chacun a visitée et qui a été dédiée il y a quelques mois. La générosité des citoyens a permis aux sœurs de ramer une somme de quinze mille piastres qu'elles ont versée entre les mains de l'architecte, mais il leur reste encore à payer une somme égale et elles ne savent à quelle porte frapper.

C'est dans ces circonstances critiques qu'elles ont songé à recourir à la Législature. Celle-ci leur refuserait-elle le secours qu'elles sollicitent? Les forcerait-elle de fermer les portes de l'Asile et de jeter sur le pavé les deux cent cinquante orphelines qui y trouvent un abri, leur pain quotidien et une instruction gratuite? Nous avons meilleur opinion de l'esprit et du cœur de nos honorables représentans.

Nous avons dit que l'Asile renferme environ deux cent cinquante enfans. Ce n'est pas tout; les sœurs ont fondé une école gratuite pour les enfans du dehors, et *cinq cents* élèves fréquentent régulièrement leurs classes. N'est-ce pas là un immense service qu'elles rendent à la ville? Leur cours n'est-il pas en réalité une importante succursale des écoles publiques? Ne méritent-elles pas le léger secours qu'elles sollicitent?

Et d'ailleurs, elles ne demandent rien pour elles-mêmes. Leur abnégation est complète. Dévouées à leur œuvre de charité, elles ne songent qu'aux pauvres orphelines dont elles sont la Providence. Fortes et courageuses, elles ne s'effraient pas de la tâche qu'elles se sont volontairement imposées: veilles, fatigues, privations, elles ne reculent devant rien. Elles exécutent elles-mêmes les plus rudes travaux de la maison.

L'institution est desservie par quinze ou vingt sœurs de charité et l'on conçoit difficilement comment elles peuvent suffire aux occupations multipliées qu'exigent l'entretien de deux cent cinquante enfans et les soins d'une nombreuse école.

L'âme de la maison est la sœur Regis. Jeune encore, elle porte les traces d'une vieillesse prématurée, grâce aux soucis et inquiétudes dont elle est depuis quelque temps abreuvée. L'Asile n'a pas de revenus fixes; la charité publique seule le soutient, mais cette charité serait inféconde sans le dévoûment des sœurs.

Nous espérons que la Législature se hâtera de voter l'allocation que sollicitent les Directeurs de l'Asile Catholique des Orphelines. Nous nous adressons particulièrement aux représentans et aux Sénateurs de la Nouvelle-Orléans. Ils ne permettront pas, nous aimons à le croire, que l'une des institutions les plus utiles de la ville ferme ses portes, faute de secours, et renvoie les malheureuses enfans qui trouvent aujourd'hui un abri dans son enceinte.

THEATRE D'ORLEANS.—Le dernier jour du carnaval sera joyeusement célébré au théâtre d'Orléans. La représentation de ce soir se composera du vaudeville *Les Saltimbanques*, d'une désopilante parodie, *La femme innocente persécutée*, et du grand galop de gustave.

LA MALLE.—Les journaux et la correspondance des villes situées au-delà de Montgomery ne nous sont point parvenus hier. Voici plus de [illegible] ordinaires qu'il n'a pas été reçu à la Nouvelle-Orléans une seule malle régulière.

SUICIDE AU PÉNITENTIAIRE.—La *Gazette* de Bâton-Rouge nous apprend qu'on des détenus du pénitencier, nommé J. Fuller, s'est pendu le 5 courant à un des barreaux de sa cellule. Un jury d'enquête a été [illegible] le coroner et le [illegible]

[illegible]

DÉPECHES TÉLÉGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

ARRIVEE DE L'EUROPA.

Baltimore, 9 février.

Le steamer *Europa* est arrivé hier soir à Halifax; il a quitté Liverpool le 26 janvier. Les affaires commerciales continuent à être satisfaisantes, mais moins actives que durant la semaine précédente. Les ventes de produits coloniaux continuent à être assez modérées dans la quinzaine: toutefois, les détenteurs tiennent ferme.

COTON.—La tendance avec laquelle le marché au coton s'était ouvert le 18, s'est manifestée le lundi suivant par une bonne demande, qui a été bien soutenue par les détenteurs, à des prix en plein. Le lendemain, 22 mardi, les nouvelles du steamer parti le 5 sont parvenues; leur teneur jointe aux avis précédemment reçus par l'*America*, a donné au marché un grand mouvement. Les prix ont haussé d'un quart de *d.* et dans quelques transactions on a même traité à trois-huitièmes en hausse.

Les ventes de cette journée ont été de 30,000 balles. Depuis lors, 20,000 balles ont trouvé preneurs; les demandes ont été moins fortes par la suite, et le coton a fléchi d'un huitième *d.* sur les cotes les plus élevées; mais à la fermeture du marché, le 26, il y a eu une hausse de 1/8 à 1/4 sur les cours du vendredi—7000 balles ont été vendues. Le total des ventes de la semaine terminée le 25, a été porté à 80,000 balles, dont 28,600 prises par spéculation.

Les cotes données par le comité des courtiers, sont pour le coton fair-bowed 7 d. le Mobile 7, et l'Orleans 7 1/8 d. Le tabac se maintient ferme dans tout le pays, et même a haussé d'un shelling. La belle farine de l'Ohio vaut 24 à 5 sh.; celle de Philadelphie et Baltimore 25 sh. 6. d.

SECONDE DÉPECHE.
Baltimore, 9 février.

LONDRES, 25 janvier—L'argent est extraordinairement abondant, mais on pense qu'il deviendra plus rare, par suite des larges spéculations de l'emprunt Russe et du bill des monnaies qui causera une baisse sur d'autres produits pendant quelque temps.

FRANCE.

L'hiver est extrêmement rigoureux. La loi sur l'enseignement est en discussion et excite des débats animés à la Chambre.

Larossère (Lacrosse?) a donné sa démission.

Les nouvelles politiques n'offrent aucun intérêt.

Le paquebot Hottinger a fait naufrage près d'Halifax. Le capitaine et douze hommes de l'équipage ont été noyés.

(Correspondance de l'Abeille)

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

BATON ROUGE, vendredi, 8 février 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement. Vingt sept membres sont présens.

M. Ricker annonce qu'il présentera un bill pour fonder un hôpital à Lafayette ou dans le voisinage.

M. Waddill annonce qu'il présentera un acte pour permettre aux juges du neuvième et du treizième district judiciaire de changer de district.

M. Dufour présente un mémoire de Mme M. A. Parent, demandant l'usage de l'ancienne maison d'Etat, pour y établir un Institut de demoiselles. Référé au comité de l'instruction publique.

M. Clark présente une résolution portant que les rapports des débats du Sénat seront imprimés avec les procès-verbaux et qu'une copie des procès-verbaux et des journaux sera transmise au bureau du greffier de la Cour de District, dans chaque paroisse de l'Etat.

M. Drew propose comme amendement qu'une copie soit également envoyée à tous les juges de paix, et M. Cole, qu'une copie soit transmise au président de chaque jury de police.

Sur motion, la résolution est adoptée avec ce double amendement.

M. Drew introduit un acte pour amender un acte relatif au jugement des esclaves. Le bill subit deux lectures et est référé au comité judiciaire.

M. Cole présente la résolution suivante, laquelle est lue et adoptée:

Résolu que l'imprimeur d'Etat est requis d'imprimer dans le journal d'Etat en anglais, le rapport de l'ingénieur d'Etat pour l'année 1850, et d'en fournir au Sénat 500 exemplaires pour l'usage des membres.

Sur motion, le Sénat siége à huis-clos et à la réouverture des portes, s'ajourne à lundi.

PATRIOTISME ABOLITIONIST.—Le prétendu but philantropique des abolitionistes, leur mission d'humanitairerie, n'est qu'un leurre dont les hommes du Nord eux-mêmes ne sont pas dupes. Ce que veulent Giddings, Garrison et tant d'autres, c'est leur avancement personnel, c'est la glorification de leur chétive individualité. Garrison vient de se déclarer pour la rupture du pacte fédéral. Voici entre autres folles ce qu'il a osé imprimer: —"Le temps est venu de prêcher la désunion en s'appuyant sur la religion et la morale. La Constitution des Etats-Unis est un pacte avec la mort et l'enfer. Qu'elle soit répudiée au nom de Dieu, au nom du Christ, au nom de l'humanité, au nom de la liberté, par tous ceux qui vénèrent Dieu, qui aiment le Christ, qui respectent l'humanité, qui chérissent la liberté!"

Que pense-t-on de ce langage?

NOUVELLES MARITIMES.—La corvette américaine *Marion* a appareillé de Boston il y a quelques jours, pour les Indes. Ce navire touchera à Rio Janeiro. Il a pour commandant M. W. M. Glendy.

Le transport *Erie*, mouillé en face de Brooklyn, mettra à la voile pour aller ravitailler notre escadre de la Méditerranée.

MEXIQUE.

Le 27 janvier dernier il y a eu, d'après les nouvelles qui nous parviennent du Mexique par Brownsville, un petit mouvement insurrectionnel à Ciudad Victoria—Etat de Tamaulipas.

On nous écrit de Matamoros que le gouverneur Don Jesus Cardenas a été attaqué dans la capitale par une force de vingt hommes, et après une chaude affaire dans laquelle quatre individus ont été tués ou blessés, dit-on, les assaillants ont fait le gouverneur prisonnier.

Le lendemain, le second membre de la commission permanente de la législature de l'Etat, Don Lorenzo Cortina, a lancé un décret prononçant la déchéance du gouverneur pour cause de trahison, violation de la Constitution, persécutions illégales, &c.

Par un autre décret, Don Lorenzo Cortina convoque la législature pour s'occuper des questions d'améliorations les plus urgentes et du jugement de Cardenas.

On dit que ce mouvement a quelques ramifications, mais cela est douteux—quoique le pays semble du reste, encore une fois, mûr pour une révolution.

THÉATRE D'ORLEANS.

Un drame au foyer.

Au moment de commettre notre compte-rendu hebdomadaire, nous nous arrêtons en présence de la stérilité de la matière qui nous oblige aujourd'hui à [illegible] d'éloges, à propos de pièces fort connues et toujours suivies. En pareille conjoncture, et pour plus de variété, nous demanderons la permission de chercher, de ce côté-ci de la rampe, le sujet du feuilleton.

Oh! ne craignez rien: nous serons discrets et n'essaierons aucun portrait; nous savons que la femme élégante et jolie est comme la fleur si fraîche de nos magnoliers et que celle-ci périt au moindre froissement. Et puis, d'ailleurs, nous avons là sous la main une anecdote toute prête.

C'était samedi; tandis qu'on jouait *la poésie des amours*, nous allions rôder vers le foyer, lorsque nous aperçûmes un groupe attentif autour d'un homme entre deux âges; cet homme contait un récit tout dramatique, que nous allons chercher à retracer, regrettant de ne pouvoir, sur ce papier glacial, rendre ni le geste, ni le regard, ni les inflexions d'une voix tour à tour lente ou vive, douce ou vibrante, délicieuses broderies dont se parent les conteurs ont la science enviée.

"Ce pays-là, disait l'étranger, ne ressemble guère au vôtre. Ici vous trouvez l'eau partout et la pierre nulle part. Làbas, l'eau est une rareté pendant six mois de l'année, mais en revanche le sable et la pierre s'y disputent plaines et montagnes. Les flancs de celles-ci n'offrent que des broussailles et çà et là quelques bouquets d'orangers et d'oliviers séculaires auprès des ravins. Les sommets se couvrent de forêts impénétrables, qui semblent n'avoir jamais été profanées dans leur immense solitude par la main des hommes. Vrai pays de chasse, messieurs, et de chasse belle et périlleuse! Les animaux n'y sont pas seuls à craindre; la terre elle-même se recouvre de lianes, de pampres sauvages et lorsque votre pied croit fouler le sol, c'est l'abîme qu'il rencontre. Car en ce climat, ce ne sont point vos ravines fangeuses, non, certes! les ravines là-bas sont de larges fissures béantes, au fond desquelles murmure un ruisseau limpide, qui devient torrent fougueux et escarpé [illegible] après deux heures de pluie.

"Mais je vous ai promis l'histoire de cette [illegible] vous parlais tout-à-l'heure. [illegible]

[illegible]

plus ra[illegible] contrées. [illegible] deux minutes après, [illegible] plus beau [illegible] vous tomber [illegible] plein de [illegible] milie. [illegible] à rêver [illegible] fauve, et la [illegible] roche et roche et suivant le lit étroit de [illegible] d'or (on l'appelait ainsi) je parvins enfin [illegible] mer: [illegible] retrouvant un sentier perdu sur une borde [illegible] élevée, je descendis les sinuosités de la montagne. Tout-à-coup quelques sons vinrent frapper mes oreilles; je hâtai le pas, et arrivé sur les bords de la plaine, je m'arrêtai, charmé de la ravissante perspective offerte à mes regards.

"Figurez vous, entre deux coteaux montagneux et arrondis, une vaste prairie qui, toute émaillée de paquerettes, d'iris nains, de narcissées, de cyles, d'orchidées, s'élevait par une pente douce. La vallée avait environ un mille de long sur le quart de large. A sa sortie, elle était traversée par les ruines d'un aqueduc romain encore debout, et paré de pariétaires et de lierres. Sous l'un des arceaux passait lentement au milieu d'une haie fleurie de myrtes énormes et de lauriers-roses, un charmant ruisseau de douze pieds de large; il semblait ne quitter qu'à regret cet heureux vallon et venait tourner avec amour autour d'une maison arabe dont les murs blanchis et les fines dentelures rougissaient aux rayons d'un beau soleil, et se dressaient au sein d'un jardin embaumé des fleurs de l'Orient.

"Placé comme je l'étais, sur les dernières pentes de la montagne, je plongeai mes regards sous les sycomores du parterre et j'aperçus bientôt, près d'un bassin jaillissant, un couple isolé. Ce devaient être deux amants. En rassemblant mes souvenirs, je me rappelai avoir souvent entendu parler de cette maison comme abritant une beauté mystérieuse. Fille d'un aga de l'Arménie, elle avait été enlevée à son père, par un jeune Turc qui, pour se soustraire à tous les yeux, avait emporté sa proie loin de Constantinople. Cette maison, c'était le nid qui recélait ses amours et il faisait bonne garde pour le défendre, car depuis quelque temps, il avait deux ou trois fois été attaqué à l'improviste. On ne connaissait au jeune homme aucun ennemi (les riches n'en ont jamais en ce pays); ce devait donc être le père qui cherchait à se venger.

"J'avais fait toutes ces réflexions, lorsque la voix de la jeune fille vint comme un doux murmure jusqu'à moi et je compris qu'elle demandait à son compagnon, un chant d'autrefois, un chant d'amour. Alors la brise mourante m'apporta sur son dernier souffle une douce élégie dont voici à peu près la traduction."

Le conteur s'arrêta un instant en voyant le foyer envahi; puis, lorsque la foule fut partie, il reprit ainsi son récit. Pour nous, nous avions profité du temps d'arrêt pour prendre nos tablettes, et, grâce à une habitude contractée en des voyages lointains et périlleux parfois, nous pûmes sous notre manteau, griffonner à l'aveugle les mancles de l'amant. Mais, hélas! rien ne pouvait rendre les inflexions moëlleuses dont le conteur se servait pour accentuer et presque chanter la mélodie qu'il traduisait.

"Je vous dirais, messieurs, qu'un doux chant était venu jusqu'à moi et je n'ai point oublié sa grâce naïve et sauvage. Peut-être en pourrez-vous juger malgré l'imperfection de la traduction, qui ne peut rendre les vives images de cette poésie arabe, la plus riche de toutes.

Je sais un beau pays où la nuit parfumée,
Recouvre son manteau d'un azur fulgurant,
Je sais un doux vallon où la vague enflammée
Vient caresser la rive et roule en murmurant;
Je sais un doux ombrage où l'on rêve à l'amour.
Où le cœur dit tout bas: c'est ici la patrie!
Où tout enivre l'âme, et la nuit et le jour,
Où l'on est seul au monde, où nous irons, amie!

Oh! viens, viens en mes bras; la vie orientale
En cet heureux climat a caché son bonheur.
Rien de ce faste vain que l'Occident étale,
Rien que l'obscurité et son rêve enchanteur!
Oh! viens!.... sous des berceaux de myrte et de lauriers
Que ton charmant visage au doux repos sourie
Et sur ces verts tapis, aux pieds des oliviers,
En berçant un enfant, oublions tout, amie!

"Le chanteur fut interrompu par un doux baiser et après un court silence, il se leva et continua ainsi:

Vois si l'ombre est touffue aux flancs de la montagne!
Comme l'onde étincelle aux rayons du soleil!
Comme au déclin du jour s'embaume la campagne!
Comme brille la nuit d'un éclat sans pareil!
Etre deux est si doux, quand la terre se tait,
Quand la brise se lève et rasant la prairie,
Apporte le parfum à la rose soustrait....
Viens, le bonheur attend.... vers lui courons, amie!

"Au moment où le chant cessait et tandis que les deux amans silencieux glissaient sous l'ombre des sycomores, j'aperçus un homme qui s'avançait vers eux sans bruit. Cette circonstance ne fit éprouver un vague sentiment d'effroi et par un mouvement involontaire, je criai pour distraire les heureux, que la vengeance guettait sans doute. Un cri d'effroi s'éleva en même temps que le mien; puis je vis l'inconnu s'élancer hors du jardin, après avoir frappé de deux coups de candjar le pauvre jeune homme.

"Aussitôt des esclaves accoururent et tandis que l'on s'empressait autour de la victime, des serviteurs fidèles s'élancèrent sur les traces du meurtrier. C'était un spectacle saisissant, croyez-moi que cette dérolation sous un ciel riant que celui de cette soirée magnifique; la nature semblait admirer le plus beau coucher de soleil, et là, près de moi, au milieu des fleurs, gisait mort un homme comblé par la fortune et l'amour, tandis qu'au loin fuyait vers le rivage désert l'assassin, vivement poursuivi. Celui-ci allait être atteint lorsque s'élançant sur une barque attachée au rivage, il fit voler sur le golfe la trop légère caïque. Imitant son exemple, ses ennemis se jetèrent dans deux autres barques plus grandes et, se courbant sur les avirons, firent jaillir les gerbes d'or de l'eau phosphorescente. La lutte était égale, c'est à peine si la distance diminuait entre la caïque et les barques qui montaient pourtant de vigoureux rameurs. Pendant ce temps, le soleil descendait sous l'horizon, inondant la mer de ses derniers rayons; la lune s'était levée et l'on apercevait au loin les embarcations qui laissaient derrière elles un long sillon d'or et de feu. A chaque coup de rame étincelait une pluie argentée; la mer calme comme de l'huile semblait elle-même assister à cette joûte où la vie d'un homme était en jeu. Bientôt les barques disparurent au loin, et n'étaient parfois les étincelles que faisaient voltiger les rameurs, il aurait été impossible de dire vers quel point se dirigeait l'ardente poursuite.

"Alors je traversai la plaine et m'asseyant au rivage, j'attendis le retour des barques pour savoir le résultat de l'expédition. Enfin je vis grandir deux points noirs qui revenaient vers la rive endormie et, me retournant à un léger bruissement, j'aperçus près de moi la jeune femme couverte de longs voiles. Elle aussi, elle attendait!

"Mais, fit le conteur, j'entends sonner pour la *Reine de Chypre*, permettez-moi, messieurs, d'aller prendre ma place. Je vous dirai la suite dans l'entr'acte."

Vous pensez bien que nous fûmes des premiers auprès de l'être, mais en vain; l'étranger ne vint pas; au lever du rideau, nous interrogeâmes la salle; il avait disparu et avec lui la fin de ce récit. Mais on nous a dit que ce soir, il devait revenir, et nous tâcherons d'obtenir de lui la fin de cette épisode.

En tout cas, s'il ne venait pas encore, nous sommes assurés de le revoir aux *Huguenots*, car nous l'avons entendu dire qu'il ne manquerait pas d'assister au bénéfice de notre premier ténor, qu'il tient en grande estime. Il a dit même à l'un de ses voisins que rien ne pourrait l'empêcher de venir, pas même une *Valentine*, à reine de ce jour-là au quartier américain. Que ceux de nos lecteurs que son anecdote n'a point trop ennuyés, comptent sur nous; dussions-nous être dans la salle le premier et le dernier, dussions nous nous tapir derrière le contrôle, il nous faudra la fin de cet recit, mort ou vif.

JACQUES DE R....

A MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Messieurs et chers Confrères,

Je lis dans votre dernier numéro, au milieu d'un bienveillant article sur les *Deux-Mondes*, journal qui doit paraître incessamment, je lis mon nom et je vois que vous m'annoncez comme collaborateur de cette nouvelle feuille. Mon nom se trouve en effet sur le prospectus, mais c'est le résultat d'une erreur; attaché de cœur et de plume à l'*Orléanais* que j'ai l'honneur de rédiger, je n'ai ni la volonté ni le temps de collaborer à aucune publication. J'ai pour les frères Boimare, mes anciens camarades de collége, beaucoup d'estime et d'amitié; je fais, pour la prospérité des *Deux-Mondes*, des vœux très sincères, persuadé du reste que ce journal grandira sans le secours de ma pauvre plume.

Je compte sur votre obligeance, pour faire insérer dans votre plus prochain numéro, cette petite rectification.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

H. DE LAUC-MARYAT.

Ce lundi 11 février 1850.

Chronique Locale.

NOUVELLE INDUSTRIE.—Il manquait une industrie à la Nouvelle-Orléans: elle vient d'y être créée par un réfugié Italien. Voici la lettre que nous adresse celui-ci, et qui était accompagnée d'un échantillon de sa savoureuse industrie:

Nouvelle-Orléans, 11 février 1850.

Monsieur,

Chassé de ma patrie pour opinions politiques, j'ai choisi pour mon exil cette terre de liberté où l'homme, heureux par des institutions libérales, n'a plus à s'occuper que de sa vie matérielle.

Il manquait en cette ville un marchand de châtaignes rôties; moi, homme du progrès, j'ai voulu l'entreprendre et je vous adresse un échantillon de mon talent pour vous engager à venir et prévenir vos amis que mon magasin est rue Royale, à côté de l'entrée de l'hôtel St Louis. UN REFUGIE.

Le réfugié qui s'annonce aussi modestement et en riant presque lui-même de son petit commerce de marrons n'est rien moins qu'un brave officier attaché naguère à l'état-major de Garibaldi. Il a combattu pour l'indépendance italienne, comme l'attestent les nobles cicatrices dont son corps est couvert. Il a dû cependant fuir son pays pour ne pas tomber entre les mains des Autrichiens, et traversant les mers, il est venu demander un asile à l'Amérique.—Qui qui [illegible] pas les marrons du patriote?

THEATRE DES VARIETES.—[illegible] du théâtre des Variétés continue. La [illegible] et créole s'y porte avec [illegible] la popularité de l'Odéon-Créole [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

SUITE DES
Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Les procès-verbaux

A peine le roi était-il rentré heureux dans son appartement, signait-il l'ordre de conduire M. de Rohan à la Bastille, que parut M. le comte de Provence, lequel entra dans le cabinet en faisant à M. de Breteuil des signes que celui-ci, malgré tout son respect et sa bonne volonté, ne put comprendre.

Mais ce n'était pas au garde-des-sceaux que s'adressaient ces signes, le prince les multipliait ainsi à dessein d'attirer l'attention du roi qui regardait dans une glace tout en rédigeant son ordre.

Cette affectation ne manqua pas son but, le roi aperçut ces signes, et après avoir congédié M. de Breteuil:

—Pourquoi faisiez-vous signe à M. de Breteuil! dit-il à son frère.

—Oh! sire....

—Cette vivacité de gestes, cet air préoccupé, signifient quelque chose?

—Sans doute, mais....

—Libre à vous de ne pas parler, mon frère, dit le roi d'un air piqué.

—Sire, c'est que je viens d'apprendre l'arrestation de M. le cardinal de Rohan.

—Eh bien! en quoi cette nouvelle, mon frère, peut-elle causer chez vous cette agitation? Est-ce que M. de Rohan ne vous paraît pas coupable? Est-ce que j'ai tort de frapper même le puissant?

—Tort! non pas, mon frère. Vous n'avez pas tort. Ce n'est pas cela que je veux dire.

—Il m'eût fort surpris, monsieur le comte de Provence que vous donnassiez gain de cause, contre la reine, à l'homme qui cherche à la déshonorer. Je viens de voir la reine, mon frère, un mot d'elle a suffi....

—Oh! sire, à Dieu ne plaise que j'accuse la reine, vous le savez bien. Sa Majesté...., ma sœur, n'a pas d'ami plus dévoué que moi. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de la défendre, au contraire, et ceci soit dit sans reproches, même contre vous?

—En vérité, mon frère, on l'accuse donc bien souvent?

—J'ai du malheur, Sire; vous m'attaquez sur chacune de mes paroles.... Je voulais dire que la reine ne me croirait pas elle-même si je paraissais douter de son innocence.

—Alors, vous vous applaudissez avec moi de l'humiliation que je fais subir au cardinal, du procès qui va en résulter, du scandale qui va mettre un terme à toutes les calomnies qu'on n'oserait se permettre contre une simple femme de la cour, et dont chacun ose se faire l'écho, parce que la reine, dit-on, est au dessus de ces misères?

—Oui, Sire, j'approuve complètement la conduite de Votre Majesté, et je disque tout est pour le mieux, quant à l'affaire du collier.

—Pardieu! mon frère, dit-il, rien de plus clair! Ne voit-on pas d'ici M. de Rohan se faisant gloire de la familière amitié de la reine, concluant, en son nom, un marché pour des diamants qu'elle a refusés, et laissant dire que ces diamants ont été pris par la reine ou chez la reine, c'est monstrueux, et, comme elle le disait: Que croirait-on, si j'avais eu M. de Rohan pour complice dans ce trafic mystérieux?

—Sire....

—Et puis, vous ignorez, mon frère, que jamais une calomnie ne s'arrête à moitié chemin, que la légèreté de M. de Rohan compromet la reine, mais que le récit de ces légèretés la déshonore.

—Oh! oui, mon frère, oui, je le répète, vous avez eu bien raison quant à ce qui concerne l'affaire du collier.

—Eh bien! mais, dit le roi surpris, est-ce qu'il y a encore une autre affaire?

—Mais, sire.... la reine a du vous dire....

—Me dire.... quoi donc?

—Sire....

—Ah! ces fanfaronnades de M de Rohan? ces réticences, ces prétendues correspondances!

—Non, sire, non.

—Quoi donc, alors? les entretiens que la reine aurait accordés à M. de Rohan pour l'affaire du collier en question....

—Non, sire, ce n'est pas cela.

—Tout ce que je sais, reprit le roi, c'est que j'ai en la reine une confiance absolue, qu'elle mérite par la noblesse de son caractère. Il était facile à Sa Majesté de ne rien dire de tout ce qui se passe. Il était facile à elle de payer ou de laisser payer à d'autres, de payer ou de laisser dire; la reine en arrêtant court ces mystères qui devenaient des scandales, m'a prouvé qu'elle en appelait à moi avant d'en appeler à tout le public. C'est moi que la reine a fait appeler, c'est à moi qu'elle a voulu confier le soin de venger son honneur. Elle m'a pris pour confesseur, pour juge, la reine m'a donc tout dit.

—Eh bien, répliqua le comte de Provence moins embarrassé qu'il n'eût dû l'être, parce qu'il sentait la conviction du roi moins solide qu'on ne voulait le lui faire voir, voilà que vous faites encore le procès à mon amitié, à mon respect pour la reine, ma sœur. Si vous procédez contre moi avec cette susceptibilité, je ne vous dirai rien, craignant toujours, moi qui défends, de passer pour un ennemi ou un accusateur. Et, cependant, voyez combien, en ceci, vous manquez de logique. Les aveux de la reine vous ont déjà conduit à trouver une vérité qui justifie ma sœur. Pourquoi ne voudriez-vous pas qu'on fît luire à vos yeux d'autres clartés, plus propres encore à révéler toute l'innocence de notre reine?

—C'est que.... dit le roi gêné, vous commencez toujours, mon frère, par des circuits dans lesquels je me perds.

—Précautions oratoires, Sire, défaut de chaleur. Hélas! j'en demande pardon à Sa Majesté; c'est mon vice d'éducation. Cicéron m'a gâté.

—Mon frère, Cicéron n'est jamais louche que quand il défend une mauvaise cause; vous en tenez une bonne, soyez clair, pour l'amour de Dieu.

—Me critiquer dans ma façon de parler, c'est me réduire au silence.

—Allons, voilà l'*irritabile genus rhetorum* qui prend la mouche, s'écria le roi dupe de cette rouerie du comte de Provence. Au fait, avocat, au fait! que savez-vous de plus que ce que m'a dit la reine?

—Mon dieu! sire, rien et tout. Précisons d'abord ce que vous a dit la reine.

—La reine m'a dit qu'elle n'avait pas le collier.

—Bon.

—Elle m'a dit qu'elle n'avait pas signé le reçu des joailliers.

—Bien.

—Elle m'a dit que tout ce qui avait rapport à un arrangement avec M. de Rohan, était une fausseté inventée par ses ennemis.

—Très bien, Sire.

—Elle a dit enfin que jamais elle n'avait donné à M. de Rohan le droit de croire qu'il fût plus qu'un de ses sujets, plus qu'un indifférent, plus qu'un inconnu.

—Ah!.... elle a dit cela....

—Et d'un ton qui n'admettait pas de réplique, car le cardinal n'a pas répliqué.

—Alors, Sire, puisque le cardinal n'a rien répliqué, c'est qu'il s'avoue menteur, et il donne par ce désaveu raison aux autres bruits qui courent sur certaines préférences accordées par la reine à certaines personnes.

—Eh! mon Dieu! quoi encore? dit le roi avec découragement.

—Rien que de très-absurde, comme vous allez voir. Du moment où il a été constant que M. de Rohan ne s'était pas promené avec la reine....

—Comment! s'écria le roi. M. de Rohan, disait-on, s'était promené avec la reine?

—Ce qui est bien démenti par la reine elle-même, Sire, et par le désaveu de M. de Rohan; mais enfin, du moment qu'on a été constaté, vous comprenez qu'on a dû chercher,—la malignité ne s'en est pas tenue,—comment il se faisait que la reine se promenât la nuit dans le parc de Versailles.

—La nuit! dans le parc de Versailles!.... la reine!....

—Et avec qui elle se promenait, continua froidement le comte de Provence....

—Avec qui!.... murmura le roi.

—Sans doute!.... Est-ce que tous les yeux ne s'attachent pas sur ce que fait une reine? est-ce que ces yeux, que jamais n'éblouit l'éclat du jour ou l'éclat de la majesté, ne sont pas plus clairvoyants encore quand il s'agit de voir la nuit?

—Mais, mon frère, vous dites là des choses infâmes, prenez-y garde.

—Sire, je répète, et je répète avec une telle indignation que je pousserai Votre Majesté, j'en suis sûr, à découvrir la vérité.

—Comment, monsieur! On dit que la reine s'est promenée la nuit, en compagnie.... dans le parc de Versailles?

—Pas en compagnie, sire, en tête à tête....

Oh! si l'on ne disait que compagnie, la chose ne vaudrait pas la peine que nous y prissions garde.

Le roi, éclatant tout à coup:

—Vous m'allez prouver ce que vous avancez, dit-il, et pour cela, [illegible]

—Oh! facilement, [illegible] dit M. de Provence, [illegible] gueux; le prouver [illegible] et des choses, [illegible] dit où, et plutôt [illegible] du parc de Versailles, par la porte de la Louveterie. Voici le tiers! Il est arrivé de St-[illegible]

[illegible] sire, un plan [illegible] qui veille à Trianon [illegible] été bonne, qu'on coupa [illegible] bonbonnière [illegible] bois de Boury; que, quand [illegible] jour où S. M. la reine [illegible] une promenade avec un gentilhomme [illegible] bras. Voyez, le procès-verbal [illegible]

Le roi lut, [illegible], frissonna et laissa tomber ses bras à son côté.

—Le troisième, continua imperturbablement monsieur le comte de Provence, il est du suisse de la porte de l'Est. Cet homme a vu et reconnu la reine au moment où elle sortait par la porte de la Louveterie. Il dit comment la reine était vêtue, voyez, sire: il dit aussi que de loin il n'a pu reconnaître le gentilhomme que Sa Majesté *quittait*; c'est écrit; mais qu'à sa tournure il a pris pour un officier. Ce procès-verbal est signé. Il ajoute une chose curieuse, à savoir que la présence de la reine ne peut être révoquée en doute, passe que Sa Majesté était accompagnée de Mme de La Motte, amie de la reine.

—Amie de la reine! s'écria le roi furieux. Oui! il y a cela: Amie de la reine!

—Ne vous fâchez pas de mal à cet honnête serviteur, Sire; il ne peut être coupable que d'un excès de zèle. Il est chargé de garder, il garde; de veiller, il veille.

—Le dernier, continua le comte de Provence, me paraît le plus clair de tous. Il est du maître serrurier chargé de vérifier si toutes les portes sont fermées après la retraite battue. Cet homme, Votre Majesté le connaît, il certifie avoir vu la reine entrer avec un gentilhomme dans les bains d'Apollon.

Le roi, pâle et étouffant son ressentiment, arracha le papier des mains du comte et le lut.

M. de Provence continua néanmoins pendant cette lecture:

—Il est vrai que Mme de La Mothe était dehors, à une vingtaine de pas, et que la reine ne demeura qu'une heure environ dans cette salle.

—Mais le nom du gentilhomme? s'écria le roi.

—Sire, ce n'est pas dans le rapport qu'on le nomme, il faut pour cela que Sa Majesté prenne la peine de parcourir un dernier certificat que voici; il est d'un garde forestier qui se tenait à l'affût derrière le mur d'enceinte, près des bains d'Apollon.

—Daté du lendemain, fit le roi.

—Oui, sire, et qui a vu la reine sortir du parc par la petite porte, et regarder au dehors, elle tenait le bras de M. de Charny!

—De M. de Charny!.... s'écria le roi, à demi-fou de colère et de honte; bien.... bien.... Attendez moi ici, comte, nous allons enfin savoir la vérité.

Et le roi s'élança hors de son cabinet.

ALEXANDRE DUMAS.

(A continuer)

(Communiqué.)

Messieurs les Editeurs,

Je vois que les journaux de cette ville ont annoncé récemment que le soussigné, nommé par quelques-uns "S. Molesterio," avait été arrêté, à la requête d'un certain Manuel Tarrios, sous la prévention d'avoir volé à ce dernier une malle et des hardes au coin des rues Canal et Robertson. Le soussigné a dû comparaître devant le recorder de la Deuxième Municipalité et l'enquête qui a eu lieu a non seulement prouvé son innocence, mais a fait ressortir aussi le parjure de l'accusateur.

Afin que ma réputation ne souffre pas auprès des personnes qui ne me connaissent pas personnellement, et, comme je n'ai aucun désir de poursuivre en diffamation le sieur Manuel Tarrios, j'ai cru devoir soumettre ces explications au public afin qu'il sache l'injustice dont j'ai été victime et qui peut se prouver par les documents enregistrés au bureau du recorder de la 2me Municipalité.

Nle Orléans, 9 février 1850.
11 fev—1 S. DE MONASTERIO.

Marié, en cette ville, le 9 février courant, par le Rév. W. Doquesny, M. ADOLPHE GRASS à Mlle ELIZABETH DUPUY, tous deux de la paroisse d'Iberville.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des capitalistes sur la vente importante de la presse à coton de Freret, située rue Carondelet. Cette propriété est vendue pour effectuer un partage. Le terrain où se trouve la presse a été divisé en lots de valeur convenables pour bâtir des magasins ou maisons de résidences. Aussi—Un lot de terre rue St-Pierre, et un ilet de terre à Lafayette. Le tout sera offert en vente par le ministère de J A Beard, encanteur. Voyez l'avis.

Nous appelons l'attention du public à la vente de 6000 arpens de belles terres situées dans la paroisse de Lafourche-Intérieure, qui aura lieu aujourd'hui, à la Bourse St-Louis, par MM. Bonneval & Benit. Les mêmes encanteurs vendront aussi les propriétés appartenant à la succession de V. P. Cheville. La vente commencera à midi. Pour plus amples détails voir les annonces.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 11 FÉVRIER 1850.

Les avis de l'Europa sont arrivés ce matin—Le coton avait haussé de 1/4 d. à Liverpool, et puis baissé de 1/8 d, ce qui laissait le fair Orleans à 7 1/2 d. Si la même amélioration a eu lieu sur le middling, cette qualité vaut aujourd'hui 6 3/4 d. Nous espérons que la hausse aurait été de 1/2 d. mais le steamer prochain comblera la différence. Les ventes de notre marché ont été de 2,000 balles à nos prix.

600 boucauts de sucre ont été faits, à [illegible] de 6 [illegible] barils de mélasse; ce dernier article de 18 à 24 cts le gallon.

Le marché à la farine n'a pas varié et les transactions sont limitées. Le maïs est plat.

Le whiskey se vend 21 à 22 cts le gallon pour le reçu.

Le change est le même.

Le fret est plat.

UN jeune homme connaissant les langues française, anglaise et espagnole, désirerait trouver un emploi quelconque dans une maison de commerce, soit en qualité de teneur de livres ou de commis à la vente. Il se contenterait d'appointements modérés. S'adresser au bureau de l'Abeille, lettre D. 12fev—

SI le docteur de LOEHR est en ville, il est prié de passer au comptoir des soussignés.
PAUL JUGE FILS & CO,
12fev 27, St-Louis

HORTICULTURE FRANCAISE—Grand assortiment de plantes importées directement de France, par Mme Bellet.
Camélias, Magnolias Rhododendrons, Azalées, Pæonis, do Arbustes nains, Rosiers greffés et autres, des plus belles variétés, Arbres à fruits et graines de fleurs, à vendre par
M BELLET,
Horticulteur et fleuriste de Paris, au magasin No 116, rue Royale, entre St-Louis et Conti, où on trouvera les catalogues des articles en vente.
19 fev—1m

Nouvelles Marchandises.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de marchandises de la dernière nouveauté.
Mousselines de soie genre Pompadour;
do à raies façonné et Economie;
Ginghams ordinaires—Crêpes de Paris à raies et carreaux;
Mousselines foulards, nouveau genre;
Crêpes de Chevres unis et à dessins;
Baréges imprimés et unis, do à la Jacquard, toile de soie de toutes couleurs et un assortiment de valenciennes et de dentelles noires.
D. H. HOLMES, 114, rue du Canal, entre Bourbon et Dauphine.
12 fev

Nègre à vendre à l'amiable.

JEAN BAPTISTE, âgé de 23 ans, excellent cocher, charretier et domestique; parlant français, anglais et espagnol, pleinement garanti, par
JAMES L. CARMAN,
12 fev No 60, rue des Magasins

EN débarquement du brick Lucien, de Bordeaux,
482 caisses vin rouge St-Julien, Ph. Godard;
40 quart de pipes eau de vie, [illegible]
20 do do do J J et A Lafontaine
A vendre par EUG. ROCHEREAU & CO,
12fev 17 et 19, rue St Louis

HUILE DE BALEINE—5,000 gallons huile pure, blanche et naturelle, pour l'hiver, à vendre par J. W. STANTON & Co,
12fev encoignure Magasins et Lafayette

COUVERTURES—[illegible] balles couvertures françaises, 2 points, blanches, [illegible]
EUG. ROCHEREAU & Co,
12fev 17 et 19 rue St Louis

VIN DE MADERE—2 quarts vin de Madère, supérieur, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & CO,
12fev 17 et 19, rue St-Louis

SARDINES ET PETITS POIS—[illegible] caisses de 30 demi boites sardines, chaque; 5 do de 24 boites petits pois, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
12fev 17 et 19, rue St. Louis.

VINAIGRE BLANC—18 demi barriques vinaigre blanc, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
12fev 17 & 19, rue St-Louis

BLEU soluble en pâte;
Catmin, liquide, amadou;
Huile de laurier épaisse;
Poids et balances;
Huile d'amande douce, sucre de lait;
Oreille Lyon, en pâte;
Limaille de fer, très pure;
Baume et fleur d'arnica.
Agarrelle de Briat, pour en [illegible]
Bourgeons de peuplier, &c., en débarquement du [illegible], et à vendre par H. BONNABEL,
12fev Droguiste, rue Tchoupitoulas

Conduit à la prison de police de la Seconde Municipalité, CLARA, griffonne âgée d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 lignes, et se dit appartenir au capitaine Prospora. Le propriétaire est prié de venir la réclamer et payer les frais.
12 fev—3f 1ps N H HACKETT, geolier.

Conduit à la prison de police de la Seconde Municipalité—JOE, [illegible] âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à Wm. Kelson.
ANDRES, griffe âgé de [illegible] taille de 5 pieds 4 pouces et demie, [illegible]
REBECCA, griffonne, [illegible] taille de 5 pieds 6 pouces et demie, [illegible]
LOUIS, griffe âgé de soixante ans, taille 5 pieds [illegible]
Les propriétaires sont invités à [illegible]
N H HACKETT
12 fev—3f 1ps

Le capitaine, le propriétaire et le consignataire du navire espagnol AMALIA, ne seront point responsables d'aucunes dettes contractées par l'équipage dudit navire.
12fev J. Y DE EGANA.

Le paquebot SOUTHERNER, capitaine Sullivan, de New-York, est en déchargement au poteau No 2, Second Municipalité. Les consignataires ont invité à faire recevoir leurs marchandises sur la levée, dans le cas contraire, elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
J W STANTON & Co,
11 fev encoignure Magasins et Lafayette

Le brick français LUCINA, capitaine Mathew, de Bordeaux, est en déchargement près de la halle aux légumes.
Les consignataires sont requis de retirer leur permis dans les cinq jours qui suivent et de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, autrement elles seront envoyées aux magasins de la Douane à leurs frais et risques.
11fev PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis.

Ni le capitaine ni les consignataires du brick français LUCINA, de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit brick.
11fev PAUL JUGE Fils & Co, 27, rue St Louis

Avis Important.

J'AI l'honneur d'informer le public que la librairie de F. Boimare a été transférée rue Royale 118.
FRANCIS BOIMARE, libraire,
12 fev 116, rue Royale.

Marrons—Marrons—Marrons.

EN débarquement du brick Louisiana, venant de Gênes, le soussigné offre à vendre 10,000 livres marrons frais.
DOMINIQUE LANATA
12fev No 11, rue Jefferson

EN débarquement du brick Lucina, venant d'arriver, le soussigné offre à vendre 300 caisses vin et Julienne.
DOMINIQUE LANATA
[illegible] No 11, rue Jefferson

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA
12fev No 11, rue Jefferson

BLE NOIR—100 [illegible] frais, à vendre par E. J. HART & Co,
12fev rue Tchoupitoulas

VIN DE PORTO—[illegible] en débarquement, en magasin et à vendre par
E. J. HART & Co,
12fev rue Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—[illegible] paniers en débarquement, en magasin et à vendre par
E. J. HART & Co,
12fev rue Tchoupitoulas

FIGUES—100 paniers en débarquement, en magasin et à vendre par
E. J. HART & Co,
12 fev rue Tchoupitoulas.

VINS—[illegible] quarts de [illegible] vin supérieur, 3 demi do do de Malaga en débarquement du navire Aurelia, à vendre par P. CUSACHS,
12fev Encoig. Condé et St-Philippe

VERMILLON—[illegible] vermillon de Trieste, 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS,
12 fev Encoig. Condé et St-Philippe.

INDIGO ET MIEL—[illegible] de Guatemala de la Havane, venant d'arriver, à vendre par
P. CUSACHS,
12fev Encoig. Condé et St-Philippe.

SALSEPAREILLE—5 balles de Tuspan; 5 do do Honduras, à vendre par P. CUSACHS
12fev Encoig. Condé et St-Philippe.

GRAINE DE LIN—[illegible] de bonne qualité, à vendre par P. CUSACHS
12fev Encoig. Condé et St-Philippe.

EAU DE VIE—50 barriques eau de vie fine champagne, marque A & J. Dupuy, le poivre, en débarquement du brick Lucina, venant de Bordeaux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
12 fev No 90, rue St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—75 paniers champagne, Sun & Eagle, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
12fev 90, rue St-Louis.

ANISETTE—5 caisses de [illegible] anisette superfine de Champion, à vendre par
AUG. MOLIER,
11fev 90, rue St Louis.

EN débarquement de la barque Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné 100 caisses vin rouge supérieur.
20 barriques vin rouge.
P. LONGIS, 47 Vieille Levée

Café à vendre pour cause de départ.

UN CAFE bien achalandé situé dans la Seconde Municipalité. Dans un quartier fréquenté. Le bail finira le 1er novembre prochain, avec facilité de le renouveler. Il devra être vendu d'ici au 25 du courant, il n'est pas vendu à l'amiable, il sera vendu à l'encan. Pour plus amples informations, s'adresser à Bernard Turjon, encanteur, No 69 Vieille Levée.
11fev—3f

J. MENARD,
181, *Rue Vieille-Levée, entre Hôpital et Quartier.*

GRAINES, PLANTES, ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS—Reçus par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de graines pour le printemps et l'été, une grande variété de graines de fleurs, 2,000 griffes d'asperges de Hollande, arbres fruitiers, pêchers, pruniers, abricotiers, poiriers, pommiers, cognassiers de la Chine, néfliers gros fruits, groseillers, figuiers blanches de Malte, groseilliers rouges et blancs, cassis, framboisiers, vignes de Fontainebleau, chasselas precoce, muscat blanc, do gris, corinthe, [illegible], chasselas de Virginie. Plantes et arbustes en grandes variétés, une grande variété de rosiers greffés, pieds et en arachis, mespilus ou néflier du Japon, très beau, semis de trois ans, orangers doux, &c.

Le passage pour voir la serre et le jardin de dépôt des plantes, est par le magasin où les personnes sont priées de s'adresser. Les amateurs trouveront des hommes très entendus pour la plantation des arbres et plantes.
Prix très modérés. 11 fev

ON DEMANDE dans une bonne institution de la ville, une maîtresse de français capable, parfaitement recommandée, et disposée à résider dans l'établissement.
S'adresser à Mme Mousset, rue Dauphine, 73, entre Conti et Bienville. 11fev

Impériales, Indiennes et Toiles pour le Mexique.

RECU par les derniers arrivages de Liverpool, les articles suivants, choisis pour le marché mexicain:
Impériales, cotons peints, [illegible] calicos imprimés, différents genres; jaconats, [illegible], linons, organdis, balzorines et baréges, rouge de Turquie, mouchoirs Bandana, Vermeil, [illegible], platilles, bretagnes, cleas, estofullas [illegible] mouchoirs de toile en livre, batiste et fil.
Aussi—Toiles d'Irlande et [illegible] pour draps de lits et chemises, [illegible], mouchoirs en batiste, [illegible], ginghams, et une grande variété de [illegible] printanière.
A vendre à des termes [illegible]
11fev [illegible], 96, rue Gravier

Graines fraîches et Pieds de fleurs.

Le soussigné [illegible] recevoir un assortiment complet de graines de jardinage et de fleurs [illegible] aux prix de [illegible]
[illegible] J. MAUPAS,
11fev [illegible]

A LOUER—[illegible] Jardin Ste-Hélène, [illegible] dances. S'adresser [illegible] rue Conti.
A vendre en débarquement du navire Delia Chapin, [illegible] tierçons vin [illegible] et [illegible] barriques en grande de fabrique [illegible] d'importation récente, [illegible] qualité [illegible] pour famille. GARNIER [illegible] rue Conti. 12fev—3

NAVIRES Delia Chapin, Henriette et Lucina, de Bordeaux—
160 barriques vin rouge [illegible] Valence;
25 do do [illegible]
67 do do [illegible]
[illegible]
[illegible]
43 futailles [illegible]
11 fev [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—[illegible] caisses sucre blanc, en débarquement [illegible] de la Havane, à vendre par [illegible]
11 fev [illegible]

VENANT d'arriver du [illegible] Lucina, de Bordeaux—
[illegible]

[illegible]

[illegible] Nous venons [illegible] D. Oppenheim [illegible] pour la place de [illegible]

Pour Maire.
Messieurs les Editeurs,

Veuillez m'annoncer comme candidat à la prochaine magistrature de la ville pour les élections d'avril prochain. PETER L. JOHN,
Ex-Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

Avis aux contribuables de la paroisse Jefferson.

PAR le présent avis, toutes personnes qui doivent des taxes de paroisse dans la paroisse de Jefferson, pour l'année 1849, qu'elles soient résidentes ou non résidentes de la dite paroisse, sont notifiées que les dites taxes seront dues et exigibles le onzième jour d'avril prochain, (1850), que dans les trente jours qui suivront le dit jour 11 avril 1850, les dites taxes devront être payées au percepteur soussigné à son bureau, dans la salle des délibérations du jury de police, à Gretna, dans ladite paroisse; qu'à l'effet d'y recevoir les dites taxes, le soussigné se trouvera à son bureau, chaque jour, pendant les trente jours susdits, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et qu'à l'expiration de ce délai une liste des personnes qui n'auront pas payé leurs taxes sera remise au shériff, lequel devra procéder à la saisie et à la vente des biens des délinquants, conformément à la loi.
Paroisse Jefferson le 8 février 1850.
LOUIS DELERY,
9 fev—2 f par sem [illegible] Collecteur.

RÉOUVERTURE DU MAGASIN
B. DURAND,
Rue Royale, No. 127,

M. B. DURAND annonce à ses pratiques, qu'il vient de rouvrir son magasin de la rue Royale; il invite le public à venir visiter le bel assortiment de marchandises qu'il a en main et qu'il vendra comme par le passé à des prix très modiques. Il se charge toujours de teindre et de blanchir les chapeaux de paille à des prix très modérés. Les articles suivants, comprennent une partie de son assortiment d'articles français:
Chapeaux pour dames, rubans;
Do pour enfans, mantelets, manteaux;
Boiseries pour robes et chapeau;
Tarlatane pour robes, robes brodées;
Coiffures en fruit, perles pour coiffure, fleurs,
Bracelets, broches, boucles d'oreilles;
Epingles pour la tête, gants, colliers;
Eventails pour dames, carnets pour bal;
do pour enfans, mouchoirs brodés;
Peignes écaille et autres, glands pour éventails;
Articles pour bourses, florence;
Rubans pour ceinture, frange, passementerie;
do de velours, et galons;
Velour en pièces, jarretières;
Voiles de mariée, brodés et autres;
Robes de moire, articles pour broder;
Couronnes de mariée, crêpes lisse et autres;
Colliers blancs, dentelles, bas de soie;
Livres de messe, voilette blanche et noire;
Guimpes, cols montant et autres; pèlerines;
Mantelets blancs, nécessaires, boites à ouvrage;
Flacons fantaisie, coffrets en albâtre;
Verres de toilettes et autres, parures pour deuil;
Robes et bonnets de baptêmes;
Ombrelles et parapluies;
Fournitures pour modes. 9 fev

CHAMPAGNE — En débarquement du navire Humboldt:
152 paniers de champagne Ai mousseux garanti.
A vendre par HENRY NOEL,
9 fev 103, rue Royale.

Marchandises Suisses.

EN débarquement du navire Orlando—8 balles guinghams parfaitement assortis;
7 balles mouchoirs madras.
1 balle bretelles fantaisie et autres;
A vendre par HENRY NOEL,
9 fev 103, rue Royale.

BRIQUES A FEU—150,000 briques anglaises et de Pensacola, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9fev 98, rue des Magasins

CIMENT—35,000 barils Newark & Rosendale; 1,000 barils N. & B., à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9fev 98, rue des Magasins

CENDRES DE SOUDE—50 boucauts, tierçons et barils, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
9fev 98, rue des Magasins

CHAUX—Chargement des bricks Palo Alto, Geo E Prescott, des goëlettes Alfred & Ella et Vandore, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9fev 98, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges.

PLATRE—500 barils différentes marques, en déchargement et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges

HUILE DE PALMA CHRISTI—15 barriques en déchargement en magasin et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 98, rue
9fev des Magasins et 11, Magasins Rouges

CHAUX A SUCRE—300 barils extra, 200 do Ste Genevieve à vendre par
HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des
9fev Magasins et 11, Magasins Rouges

CRINS—10,000 boisseaux crins à plâtrer, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
9fev 98, rue des Magasins.

PEAUX de veau françaises—33 douzaines peaux de veau qualité supérieure, à vendre en débarquement des navires Humboldt et Orlando, venant du Havre.
Par DUFOUR, WILLIAMSON & Co,
8 fev 35, rue Natchez.

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—176 caisses en déchargement des navires Trenton et Sherwood, à vendre par
G. W. DUNBAR,
6 fev 29, rue Douane.

EAU DE VIE—50 [illegible] barils eau de vie Espagnole 22 degrés.
25 [illegible] do do do 26 do
en dépôt, à vendre par P. CUSACHS,
6 fev Encoig. Condé et St-Philippe

VINS—4 barils d'excellent Madère.
3 barils do Therry.
25 boites do do do 1827
en magasin et à vendre par P. CUSACHS,
6 fev Encoignure Condé et St-Philippe

Damassé—Damassé.

ETOFFES damassées pour rideaux, nuances et couleurs assorties, article supérieur à 25 cents la yarde, chez
U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge,
20 nov entre les deux marchés, sur la Levée

Nouveau Barège.

C. M. SIMPSON, 26, rue de Chartres, vient de recevoir trois caisses barège nouveau, parmi lesquelles on trouvera 3,000 yardes à 25 cents, qualité supérieure, toute laine nouveaux dessins. 23 janv

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIERE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 40 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville.
Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & CO.,
23janv. 35, rue Natchez

EN débarquement du brick Louisiana de Gênes:
50 douzaines mortiers en marbre.
13 mortiers de très grandes dimensions.
9 blocs de marbre brut.
7 cheminées en marbre, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
8 fev 3, rue Front

Mme. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS,
Encoignure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à rouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.
La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 10oct

COGNAC—15/2 J. Renaud;
15/2 et 15/4 A. de Mendore, cognac 1840;
15/2 et 25/4 John Durand & Co. LaRochelle;
8/2 et 7/4 J J Durand cognac, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS,
4fév No 31, Vieille Levée

EN débarquement de la barque Henriette, de Bordeaux—400 caisses vin rouge St-Julien; en bouteilles; 200 do do do en demi bouteilles; 30 do de Batailley de 1844; 50 do do Beycheville 1844; 30 do do Leoville 1844; 20 do do chateau Margaux 1844; 20 do do chateau Lafitte 1844, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
4 fév 17 et 19 rue St Louis

CHAUX—Chargement des bricks Alvario, Palo Alto, Geo. E. Prescott, Argo et John A. Taylor, en déchargement et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
4fév 98, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—[illegible] caisses en déchargement des navires Hudson, Trenton et Sea Sprague, et à vendre par ED HOBBS,
4fév 19, rue de la Douane

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux,
100 caisses vin rouge, St-Julien; 24 do Margaux; 24 do do Branne Mouton; 25 do de Gruau Larose; 25 do vin blanc Haut Sauterne; 38 barriques vin rouge Bassens; 12 balles bouchons, diverses qualités, à vendre par W & E. MAIGNAN,
[illegible] 85 & 87, rue St-Louis

EAU DE VIE—10 quarts cognac Pâle Brandy, [illegible] P F Eyquem;
10 [illegible] Old Cognac, P F Eyquem;
[illegible]
[illegible] Larronde;
[illegible] John Enchaw, en magasin et à vendre par
W & E. MAIGNAN,
8fév 85 & 87, rue St-Louis

A VENDRE pour cause de déménagement, à prix réduits—
4 barriques vin vieux Château-Garnier, extra fin.
3 do vin blanc Haut-Sauterne, extra fin.
150 caisses gélatine, [illegible]
Chez J. M. CURIEN
[illegible] 32, rue Dumaine.

SUCRE raffiné—100 colis en pain, en poudre et écrasé, à vendre par
TEOISGROS & LAMPRE,
4fév 26, Vieille Levée

MIEL—[illegible] barriques et barils miel de la Havane, en débarquement du brick Fouls, à vendre par TEOISGROS & LAMPRE,
[illegible] 26, Vieille-Levée.

CASQUETTES — CASQUETTES.

LE soussigné vient de recevoir, sur consignation, un lot de casquettes en DRAP, SOIE, LAINE et VERNIS, de la dernière mode, qu'il vendra à des prix [illegible] chez le soussigné.
H. BARNETT & CO.
[illegible] 25, rue de Conti

COGNAC—1/4 pipes J Renaud, 1/2 do A de [illegible], 1/2 John Durand & Co La Rochelle, 1/2 J J Durand en débarquement du navire Henriette, de Bordeaux, et à vendre par
J & J TARDOS, [illegible] Vieille-Levée

[illegible]

DIVIDENDE.
New-York, [illegible] janvier 1850.

LA Direction de la [illegible] Assurance Maritime de New-York a déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible] sur le capital payé, et un autre dividende de six pour cent sur le crédit émis en 1849, comptant payés sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux. Ils ont résolu en outre qu'un *Dividende de Quinze pour cent* provenant des bénéfices de la Compagnie, serait déclaré en faveur des actionnaires et des assurés, et que suivant la charte, des certificats de scrip seraient émis en conséquence après le —— février.
Par ordre de la Direction.
FERDINAND STAGG, Secrétaire.
Agent à la Nouvelle-Orléans:
JAMES H SUYDAM,
[illegible] 74, rue Commune.

PIANOS.

W. Hartkopf et Fehrenbach ont l'honneur d'informer leurs nombreux clients et le public en général, qu'ils ont transporté leur magasin de la rue St-Pierre au No 172, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.
Ils viennent de débarquer et offrent à vendre un très grand assortiment de pianos à queue, pianos obliques et pianinos des maisons de Pleyel et Cie.
A vendre plusieurs pianos de seconde main, encore en parfait état, au plus bas prix.
Echange, location, réparation et accords de pianos, W. HARTKOPF et FEHRENBACH,
7fev—2m 172, Rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.

A LOUER.—Le magasin No 118, rue Royale. Possession en sera donné immédiatement.
L'installation du gaz, les vitrières, les étagères, etc., seront aussi louées, à la convenance du preneur.
S'adresser à N. DUDOUYT,
7fev No 13, rue Toulouse.

Marchandises de Printemps.

RECU par les navires Statesman, Orlando et Humbold, du Havre,
30 balles organdis, grande nouveauté, 1 caisse chemise imprimée, 1 do barège un assorti de couleurs, 1 do barège à carreaux assorti de couleurs, 1 do crubine rayée, 10 do coutil pour pantalons, 1 do coutil façonné pour gilets, 6 do chapeaux [illegible] brodé, 10 do chapeaux de paille, 2 do mouchoirs linon batiste, 2 do ombrelles riches à franges, 1 do éventails nouveaux, 1 do tulle guipure noire et blanche pour mantelets et pélerines, 2 do pelerines tulle, divers prix, 1 do capotes crêpe pour dames, 1 do berthes et manches tulle, 4 do mousseline plumetée, 1 do rubans façonnés, Nos 6 et 9, 1 do taffetas couleur, Nos 1 1/2 @ 12, 1 do taffetas noir, Nos 1 1/2 @ 12, 1 do satins unis, 1 1/2 @ 12, ordinaires et qualité supérieure, 1 do broderies sur mousseline, tulle, pèlerine, fichus, etc., 1 do mousseline suisse de toutes qualités, 1 do mousseline suisse à carreaux, brochée, pour rideaux et moustiquaires, 1 do crêpe crêpé et lisse, 2 do chapeaux de soie (qualité extra), et divers autres articles de modes, à vendre par
FRED. BONIS,
Rue Conti, No 60, en face de la Banque de la Louisiane.
[illegible]

VINS, Blanc et rouge en débarquement des navires Delia, Chapin et Henriette venant de Bordeaux.
100 Barriques vin blanc Haut-Sauterne, bonne qualité.
150 Barriques vin rouge bon ordinaire à vendre par les soussignés. BOYER FRERES
7fev Enc. Moreau et Mandeville, 3me Mté.

ON DEMANDE

UN Commis connaissant bien l'article de nouveautés et parlant français et anglais.
S'adresser le matin jusqu'à 8 heures 1/2 à
P & E REILLY,
7fev Encoignure Royale et Canal

LA société existant sous la raison de commerce de M. VIDAL & CO est dissoute depuis le 1er du courant de consentement mutuel.
M. John Simons reste seul chargé de la liquidation. 7 fev

LE soussigné aura toujours en main un approvisionnement de carré en noir et écorce, de la raffinerie de Belle-Chasse, à vendre par
JUAN Y DE EGANA,
1 dec 47, rue Bienville.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—En débarquement, à vendre par A. & M. HEINE
24jv—15j 90, rue de la Douane

Banque de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 7 février 1850.

A UNE assemblée des actionnaires, qui a eu lieu le 28 du mois dernier, à la Banque de la Louisiane, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette institution pour l'année courante:
William Alling, Felix Labatut,
Wilhelmus Bogart, W. W. Montgomery,
R. C. Cammack, Jno. C. Marsh,
Alfred Hennen, Ed. Shiff,
Charles Kock, Geo. Urquhart,
Ambroise Lanfear, William Vogel.
Et à une assemblée des directeurs tenue le 4 courant, M. W. W. Montgomery a été dûment élu président. A. M. DAVIS,
8 fev Caissier

H. PILLIOTON est chargé du règlement de nos affaires et de la collection de tous nos comptes, sans délai. Nouvelle-Orléans, 7 février 1850.
DE POUILLY & Co,
8 fev—10 E. G. MUSGROVE.

Nouveauté dans la 2e Municipalité.

LE soussigné ayant acheté l'établissement connu sous le nom de café du Chasseur, encoignure St-Charles et Gravier, informe ses amis et le public qu'il ouvrira le dit établissement, samedi soir, 9 courant, à 5 heures, dans un style tout-à-fait nouveau dans la 2me municipalité. Outre le service ordinaire des liqueurs et vins, on y trouvera à tout moment, du café, du thé, du chocolat, de première qualité et préparés avec le plus grand soin.
8fev—6f DAMIAN CASAS.

EN débarquement du navire Humboldt, capitaine N. Marsan:
40 caisses véritable absinthe Suisse de Jean Renaud;
4 do vin rouge Cortaillod 1846;
2 do eau de Botot, à vendre par
B. TALAMON,
7 fev 164 et 166, rue Royale.

A VENDRE—600 caisses vin rouge Médoc, en débarquement du navire Orlando, s'adresser à
PIERRE POUTZ,
8 fev 53 rue de la Douane

PIERRES à filtres—300;
GRAINE pour oiseaux—14 sacs;
VIN DE MAHON—30 caisses;
VIN DE BINICARLO, de la récolte de 1848—5 pipes et 4 barillets, en débarquement du navire espagnol Aurelia, et à vendre par
8 fev S VALLS, 37, Commune

VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses en débarquement du brick Louisiana, capitaine Cappellino, de Gênes, et à vendre par
PAUL JUGE Fils & Co,
8 fev 27 rue St-Louis

FROMAGE anglais, hollandais et français—Reçu dernièrement:
40 douzaines fromages tête de maure;
3 caisses fromage de Chester;
20 do pâte gomme française, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
8 fev Enc. Royale et Conti

EAU DE SELTZ—20 douzaines eau de seltz véritable, arrivées par Bese von Gagern, à vendre par DUNTZE & IKEN,
8 fev Enc. Royale et Conti

VIN DE XERES en barils dernièrement reçu de Cadix, par le navire Timoléon, à vendre par
FCO. PUIG & PUIG,
8 fev 98, rue Commune

32000 CIGARES DE LA HAVANE Maitres Cross, en débarquement du navire Selma, à vendre par
FCO. PUIG Y PUIG,
8 fev 98 rue Commune

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—107 balles en débarquement du brick Titi, véritable Vuelta de Abajo, à vendre par
FCO. PUIG Y PUIG,
8 fev 98, rue Commune

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours à vendre par FCO. PUIG Y PUIG,
8 fev 98, rue Commune

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment toujours en main, à vendre par
J M BICULFI & CO,
8 fev 17, rue de la Commune

CIGARES Principe de la marque du steamboat, à vendre par J N BICULFI & CO,
8 fev 17, rue de la Commune

SHERRY le meilleur qui ait jamais été importé sur ce marché, à vendre par
J N BICULFI & Co,
8 fev 17, rue de la Commune

DAMEJEANNES FRANCAISES—
300 damejeannes de 5 gallons.
150 do de 3 gallons.
150 do de 1 gallon.
En débarquement du navire Statesman, du Havre, et à vendre par NUMA LACOSTE,
8fev 147, rue Royale.

SAUCISSONS DE LYON—10 barils en débarquement du navire Humboldt, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE,
8fev 147, rue Royale.

A VENDRE à bord du navire Onward, venant du Havre:
1000 damejeannes françaises de 5 gallons.
150 do de 3 do
150 do do 1 do
Par NUMA LACOSTE,
8fev 147, rue Royale

RECU par le navire Bengal, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
30 barriques vin rouge St Emilion Nos 1, 2, 3 et 4.
8 do do St Julien Médoc.
8 do do Château-Margaux.
8 do do Château-Lafitte.
8 do do Château-Léoville.
2 [illegible] 24,000 bouchons superfins.
[illegible] à bouteilles.
NUMA LACOSTE,
8fev 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Henriette, de Bordeaux:
[illegible] caisses de 12 litres vin rouge St Julien Médoc.
150 do 20 do cerises à l'eau-de-vie.
150 do 25 pêches à l'eau-de-vie.
A vendre par NUMA LACOSTE,
8fev 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin rouge 26 do vin blanc; 169 caisses vin rouge; [illegible]
G N LUCAS, 30 Bienville.

[illegible]—[illegible] caisses beurre blanc et jaune de la Havane, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
8fev 3, rue Front.

INDIGO de Guatemala et de Manille, à vendre par LABORDE & XIQUES,
8fev 3, rue Front.

CIGARES DE LA HAVANE et [illegible] à vendre par LABORDE & XIQUES,
8fev 3, rue Front.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 12 Février 1850.
Première représentation de:
LES SALTIMBANQUES,
Vaudeville en 2 actes.
LA FEMME INNOCENTE, MALHEUREUSE ET PERSECUTÉE, OU L'EPOUX CREDULE ET BARBARE.
Parodie en 4 tableaux.
Grande Marche et Galop de GUSTAVE III par tous les artistes.
On commencera à 6½ heures.

JEUDI, 14 Février 1850.
Bénéfice de M. DULUC.
LES HUGUENOTS.

Théâtre des Variétés
DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

MARDI SOIR, 12 FEVRIER
POPPING THE QUESTION, comédie, M. Prince. M. Bass, Robin, Mme Johnston, REREID QUEEN ou la Nymphe du Rhin.
Le spectacle sera terminé par le SECRET, comédie, Thomas, M. Holland.
Premières loges et parquets 75 cents.
Secondes loges 50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur 25 cents.

BAL A LA SALLE ST-LOUIS.
Compagnie des Pompiers Natifs Américains, No. 16.

LES Pompiers et le public en général sont prévenus que le bal ci-dessus aura lieu le 16 février. On peut se procurer des billets aux principaux hôtels ou chez les libraires, ou en s'adressant aux membres du comité.
MM. L. F. McIlvain, encoignure Poydras et Cirque, et P. W. Leslie, 278, rue St Charles.
9 fev—7

SALLE ST-LOUIS.
Bal masqué de société.
Le 12 février, (Mardi Gras)

LE comité d'admission à ce bal s'assemblera au bureau de la salle de Bal dimanche, 10 courant, à une heure P. M.
Messieurs les souscripteurs qui désirent avoir des billets d'invitation sont priés d'envoyer leurs listes à M. H. Ruffier, afin qu'elles soient présentées au comité.

Comité d'admission:

Charles M. Waterman, John E. Caldwell,
Mortimer Belly, Eugène Ducatel,
F. H. E. Maease, W. F. Flower,
Ben Toledano, F. X. Barbot,
B. O'Connell.

Le bureau sera ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à trois heures P. M. et de quatre heures à huit heures P. M. 9 fev—3

Anniversaire de Washington.

Bal civil et militaire des jeunes gens, à la salle St-Louis, sous la direction de M. Frederick E. Bruns.

Vendredi soir, 22 février 1850.
Hon. A. D. Crossman, Robert Steddes,
Recorder Baldwin, Juge Walker,
Recorder Génois, George E. Lee,
Recorder Seuzeneau, F. A. Conant,
D. Jos. R. Weathers, Felix Tranchard,
W. W. Lamberton, Col. F. H. Claiborne,
Thomas C. Poole, Col. J. G. Peyroux,
Thomas Gilmore, Maj. W. J. Freeman,
Robert Ancoin, Maj. J. A. Beard,
Colonel Gibbens, S. N. L. Jerolleman.
On peut se procurer des billets aux principaux hôtels et chez les marchands de musique, ainsi qu'à la porte le soir du bal.
La direction de la salle a été confiée à M. Frederick E. Bruns, professeur de danse.
7 fev—

GRANDE ATTRACTION.
Deux représentations en une seule
(L'Exposition n'aura lieu que pendant quelques jours.)

Magnifique Galerie de Tableaux des anciens maîtres les plus distingués, ainsi que la VENUS DE MEDICIS, statue en marbre de l'immortel Canova, exposés en ce moment au Salon de Crème à la glace, No 52, rue St Charles, vis-à-vis l'église de M. Clapp.
Le Salon sera illuminé tous les soirs

CETTE Collection est la plus belle qui ait jamais été exposée aux Etats-Unis, elle compte de Raphaël, Michel-Ange, Carrache, Guido, Paul Véronèse, Titien, Dominiquin, Salvator Rosa, Tintoret, Vandick, Corrège, André del Sarte, Rubens, Carlo Dolci, [illegible], Murillo, Romano, &c. &c. Jamais collection aussi complète n'a été offerte aux amateurs de ce pays; elle renferme des productions de toutes les époques, depuis l'invention de la peinture à l'huile jusqu'à nos jours. Un examen attentif peut seul donner une idée des beaux ouvrages qui s'y trouvent réunis. La statue de la VENUS DE MEDICIS vaut à elle seule plus du double du prix demandé pour l'admission. Afin de mettre ce chef-d'œuvre à même d'être apprécié par tous les amateurs d'art, le prix d'entrée a été fixé à 50 cts et à $1 pour les billets de saison. 6fev—1m

La Merveille du Monde
A L'ARMORY HALL.
GRAND PANORAMA MOUVANT DE BREWER.

ACTUELLEMENT OUVERT, continuera à l'être tous les soirs, durant peu de temps, excepté le dimanche.
Il y aura une représentation de jour, lundi, mercredi et vendredi, commençant à midi.
Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. Les tableaux représentent les vues suivantes: La Caverne Mammouth du Kentucky avec les belles salles et les grottes s'étendant de 600 à 700 milles dans différentes directions.—Les Chutes du Niagara en été et en hiver.—Une Journée de Voyage dans les Prairies.—Mount Vernon.—Le Pont Naturel de Virginie, et autres tableaux.
Prix d'entrée, 50 cents, enfants moitié prix.
26 janv

SALLE DE BAL DU GLOBE.
Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement a été réparé avec le plus grand soin et le goût possible, sera ouvert tous l'hiver—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.
L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis.
SALVADOR VIOSCA, propriétaire
WHITLOCK, directeur.
N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix pour que le public puisse se procurer des friandises les plus agréables. 16 oct—

WHITE-HALL,
No. 44, RUE ST-LOUIS,
SALON D'HUITRES, CAFE, &c, &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.
Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huîtres.
Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, et négligé aucune mesure tendantes à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.
Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre maison pour se procurer les meilleures huîtres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la maison seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus stricte décorum et nous tâcherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.
Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des artistes de premier mérite, lui donnera une apparence flatteuse.
Nous n'emploierons que des garçons de mille polis et prévenants. Un cuisinier de premier ordre sera attaché à la maison. Nous venons donc respectueusement solliciter le patronage du public pour notre nouvel établissement, lui donnant l'assurance que si son concours nous est acquis, nous ne reculerons devant aucun sacrifice pour ajouter encore au luxe et au bien-être et à l'élégance dont nous nous proposons d'entourer les personnes qui daigneront nous honorer de leurs visites.
26 nov S. VIOSCA & Co.

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co.
Soierie nouveautés.
—Chapeaux de paille, fantaisies,
—articles pour modistes,
—rubans, dentelles,
—gants, châles,
—toile et bas.
No 27, rue des Magasins,
22 jan—6 m Entre Commune et Gravier

JOSEPH PLAGNE SAVORY,
Fabricant Décorateur.

Annonce [illegible] Amateurs qu'il se charge de tous les [illegible] que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans et sa pratique lui donnent la confiance que [illegible]
[illegible] S'adresser à son [illegible] 33, rue Royale, place d'Armes, [illegible]
N. B. Articles [illegible] et glaces de bougies [illegible] à vendre aux prix les plus modérés.

CUISINIER CREOLE à vendre, âgé de 23 ans, [illegible] et repasseuse, avec ses [illegible] ans, pleinement garanti [illegible] maladies prévues par la loi. [illegible] au No 9, rue Bienville. 30 j

Chapeaux de Paille d'Italie de toute sorte.

P. L[illegible] 36, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir par [illegible] Vista, venant du Havre, et offre à [illegible] plus bas prix de la place, un très [illegible] assortiment de chapeaux de paille [illegible] pour hommes et pour enfants de tout âge, [illegible] en fil de fer, [illegible]
4 fev

Dépôt d'Eau de Cologne en qualité supérieure à tout ce qui a été offert jusqu'à ce jour.

P. L[illegible] 36, rue de Chartres, entre [illegible] à vendre [illegible]

[illegible]